Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET14-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

N° BS juillet-14

Objet :

Soutien à la candidature de la commune des Vans au label écoquartier

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 27
Date de convocation : 28 juin 2022
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	LECLERC	Thierry
ANCHISI	Jean-Pierre	MENGIN	Jean-Marie
BASTIDE	Bérangère	USALA	Catherine
BÖHLE	Patrick	VERNOL	Daniel
BROUSSE	Christian	DUCHAMP	Cécile
GUILLO	Vincent	RIEU-FROMENTIN	Françoise
HOUETZ	Marion	MASSEBEUF	Isabelle
L'HERMINIER	Raoul		

Représentés :

WESTERLOPPE	Marie-Laure	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
DELEUZE-DALZON	Chloé	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle
VIDAL	Carine	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle

Excusés :

AMRANE	Nadia	FEOUGIER	Alain
BOYER	Joël	TEYSSIER	Baptiste
DUPRE	Laurie	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth

Absents :

BOUET	Lynda	DELABRE	Philippe
TISSIER	Pierre	TOURVIEILHE	Max

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET14-DE

Dans le cadre de sa démarche Petite Ville de demain, la commune des Vans a délibéré le 6 avril 2022 pour s'engager dans une démarche de labellisation « écoquartier ». Cette labellisation portera sur le futur quartier projeté autour de la friche de l'ancien hôpital, situé entre le centre historique, les polarités et les équipements majeurs du centre-bourg.
La commune sollicite l'aide technique du Parc pour un accompagnement sur l'ensemble de la démarche de labellisation, sachant qu'elle se situe à la première étape, celle de la signature de la Charte écoquartier.

Les écoquartiers sont des projets exemplaires aussi bien dans les formes urbaines et architecturales, que dans les usages proposés, ainsi que dans la conduite du projet (mobilisation citoyenne). La labellisation écoquartier est une reconnaissance nationale de l'implication de la collectivité et de ses partenaires dans une démarche exemplaire. Elle se fait en quatre étapes (le projet / l'écoquartier en chantier / l'écoquartier livré ou en voie de livraison / l'écoquartier confirmé).

Les enjeux pour la commune des Vans sont les suivants :

- Renforcer son projet de requalification de friche avec les exigences « écoquartier » ;
- Un projet « vitrine » pour maintenir l'attractivité de la commune et renforcer ses atouts : atout en termes de marketing territorial, donner envie aux investisseurs privés, etc. ;
- Pas de moyens financiers supplémentaires directement liés au label, mais un label qui doit faciliter la mobilisation de dispositifs financiers et le positionnement de la collectivité sur des appels à projet, etc. ;
- Une démarche participative (qui n'aurait pas eu lieu sans la démarche écoquartier) afin de renforcer l'acceptation et l'appropriation du projet par les habitants et acteurs socio-économiques des Vans. Une grande attente locale, notamment exprimée par des collectifs d'habitants.

Pour le territoire du Parc des Monts d'Ardèche, les enjeux sont les suivants :

- A l'échelle de l'Ardèche, seules deux communes se sont engagées dans une labellisation écoquartier (Tournon et Champagne), l'initiative de la commune des Vans serait une première dans le sud Ardèche ;
- Une démarche qui entre pleinement dans les objectifs de la Charte du Parc, ainsi que dans les priorités stratégiques en matière d'urbanisme : redynamiser les centres-bourgs, recycler l'existant (requalification de friches), avec une démarche qui dépasse les seules contraintes réglementaires, en se fixant des ambitions élevées en matière de transition environnementale, sociale et économique ;
- A l'heure où le Parc souhaite marquer une politique de « transition écologique » pour la deuxième moitié de sa Charte, cette démarche est une véritable opportunité pour :
    - Expérimenter de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme,
    - Faire la démonstration que le label « écoquartier » est aussi valable en territoire rural et qu'il n'est pas réservé aux territoires urbains.

Il est aujourd'hui proposé d'accompagner la commune des Vans en mobilisant l'ingénierie du Parc, dans la limite de 10 jours agent, pour :

- Une aide méthodologique à la structuration de la démarche : définition des différentes étapes, acteurs et outils mobilisables, construction d'un tableau de bord, aide à la définition d'un périmètre de labellisation, aide à l'enrichissement du programme au regard des engagements « Charte écoquartier », etc. ;
- Une aide à la valorisation des études urbaines réalisées dans le cadre du programme Leader Ardèche[3] ;
- Une aide à la mise en place d'une démarche participative, critère déterminant de labellisation ;
- Une aide à l'organisation d'un voyage d'étude, sur des communes ayant déjà réalisé ce type de démarche.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET14-DE

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'APPROUVER la démarche d'accompagnement du Parc dans le projet d'écoquartier de la commune des Vans telle que définie ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 5 juillet 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC